

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce
Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9
514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur

www.fasken.com



Me André Turmel
Direct (514) 397 5141
aturmel@mtl.fasken.com

Le 11 mars 2009
No de dossier : 10887/115805.88

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 2A2

**Objet : Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport
d'Hydro-Québec au 1er janvier 2009 Dossier R-3669-2008 – Phase 2**

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre du Transporteur du 10 mars dans laquelle celui-ci demande un délai additionnel pour le dépôt des documents requis par la Régie de l'énergie dans le présent dossier.

Notre cliente, Newfoundland and Labrador Hydro (ci-après « NLH »), ne s'oppose pas à un report du dépôt de la preuve supplémentaire en autant que le Transporteur ne dépasse pas la date du 27 mars 2009. NLH demande par ailleurs à la Régie de l'énergie de s'assurer, si elle donne droit à la demande du Transporteur, que le reste du calendrier menant à l'audience de juin 2009 soit aménagé de façon à faire en sorte que les intervenants au dossier ne soient pas désavantagés par ce dépôt tardif du Transporteur.

Enfin, NLH s'attend à ce que la Régie de l'énergie indique au Transporteur que celui-ci doit respecter la totalité des ordonnances prévues à la décision D-2009-015 et notamment celle relative au dépôt de la proposition relative aux modalités d'application et d'implantation de l'approche retenue par la Régie pour la tarification des écarts de réception et de livraison.

DM_MTL/115805-00089/1925536.1

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.



André Turmel

AT/nb

c.c : Mes Carolina Rinfret et Jean Morel, procureurs d'Hydro-Québec